Exigences d'emplacement

IMPORTANT : Observer les dispositions de tous les codes et règlements en vigueur.

- C'est à l'installateur qu'incombe la responsabilité de respecter les distances de séparation spécifiées sur la plaque signalétique. La plaque signalétique se trouve derrière la porte du four, dans le coin supérieur droit du châssis.
- La cuisinière doit être installée à un endroit pratique dans la cuisine.
- Dans le cas d'une cuisinière encastrée, l'enceinte doit recouvrir complètement les côtés et l'arrière de la cuisinière.
- Afin de supprimer le risque de brûlures ou d'incendie lié au fait de se pencher au-dessus des plaques de cuisson chaudes, les placards de rangement au-dessus des plaques doivent être évités. Si des placards de rangement sont prévus, le risque peut être réduit par l'installation d'une hotte de cuisinière ou d'un ensemble hotte/micro-ondes dépassant horizontalement de 5" (12,7 cm) au moins par rapport au bas des placards.
- Toutes les ouvertures dans le mur ou le plancher de l'emplacement d'installation de la cuisinière doivent être scellées.
- Respecter les dimensions indiquées pour les ouvertures à découper dans les meubles. Ces dimensions constituent les valeurs minimales des dégagements.
- La bride antibasculement doit être installée. Pour l'installation de la bride antibasculement fournie avec la cuisinière, voir la section "Installation de la bride antibasculement".
- Une source d'électricité avec liaison à la terre est nécessaire. Voir la section "Spécifications électriques" correspondante.
- Contacter un installateur de revêtement de sol qualifié, qui pourra déterminer si le revêtement de sol peut résister à une température d'au moins 200°F (93°C).
- Dans le cas de l'installation de la cuisinière sur une moquette, placer sous la cuisinière un tapis isolant ou une plaque de contreplaqué de ¼" (0,64 cm).

IMPORTANT : Afin d'éviter d'endommager les placards, consulter l'installateur ou le fabricant des placards pour déterminer si les matériaux utilisés peuvent subir une décoloration, une déstratification ou d'autres dommages. Ce four a été conçu conformément aux exigences des normes UL et CSA International et respecte les températures maximales permises de 194°F (90°C) pour les placards en bois.

Résidence mobile – Spécifications additionnelles à respecter lors de l'installation

L'installation de cette cuisinière doit être conforme aux dispositions de la norme Manufactured Home Construction and Safety Standard, Title 24 CFR, Part 3280 (anciennement Federal Standard for Mobile Home Construction and Safety, Title 24, HUD Part 280). Lorsque cette norme n'est pas applicable, l'installation doit satisfaire aux critères de la norme Standard for Manufactured Home Installations, ANSI A225.1/NFPA 501A ou aux dispositions des codes locaux.

Au Canada, l'installation de cette cuisinière doit satisfaire aux stipulations de la version la plus récente de la norme CAN/CSA-A240 ou des codes locaux en vigueur.

Autres critères à respecter pour une installation en résidence mobile :

- Dans le cas de l'installation de cette cuisinière dans une résidence mobile, la cuisinière doit être fixée au plancher durant tout déplacement du véhicule. Toute méthode de fixation de la cuisinière est adéquate dans la mesure où elle satisfait aux critères des normes mentionnées ci-dessus.
- Pour une installation en résidence mobile, un câble ou cordon d'alimentation à quatre conducteurs doit être utilisé. Le câblage de l'appareil devra être révisé. Voir la section "Raccordement électrique".

Dimensions du produit

Ce manuel concerne plusieurs modèles. Votre modèle peut différer de ceux illustrés. Les dimensions indiquées sont les dimensions maximales sur tous les modèles.

Modèle KSEB900

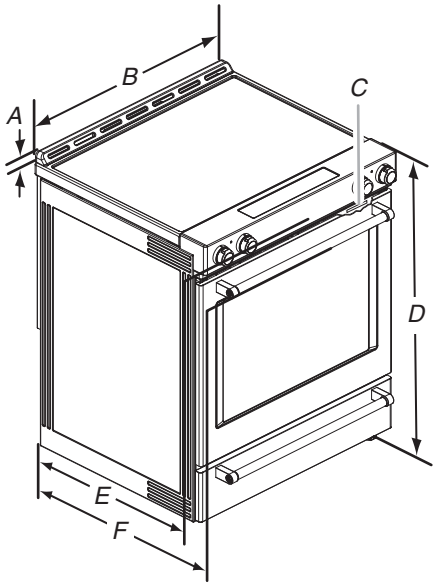

A. 1 3/16" (3,0 cm) de la table de cuisson au sommet de l'évent
B. 29 7/8" (75,9 cm)
C. Plaque signalétique (située derrière la porte du four, dans le coin supérieur droit du châssis)
*D. 36" (91,4 cm) jusqu'à la bordure de la table de cuisson, pieds de nivellement complètement rétractés**
E. 28 5/16" (71,9 cm) de profondeur maximale de l'avant de la console à l'arrière de la cuisinière
F. 28 7/8" (73,3 cm) de profondeur maximale entre la poignée et l'arrière de la cuisinière

IMPORTANT : La cuisinière doit être d'aplomb après l'installation. Suivre les instructions de la section "Réglage de l'aplomb de la cuisinière". Il n'est pas recommandé d'utiliser la table de cuisson comme référence pour établir l'aplomb de la cuisinière.

*La cuisinière peut être surélevée d'environ 1" (2,5 cm) en ajustant les pieds de nivellement.

Dimensions du placard

Les dimensions de l'ouverture entre les placards correspondent à une installation entre des placards de 25" (64,0 cm) de profondeur, avec plan de travail de 24" (61,0 cm) de profondeur et de 36" (91,4 cm) de hauteur.

IMPORTANT : En cas d'installation d'une hotte ou d'un ensemble hotte/four à micro-ondes au-dessus de la cuisinière, suivre les instructions fournies avec ces appareils concernant les dégagements à respecter au-dessus de la surface de la table de cuisson.

Une cuisinière peut être installée à côté de parois combustibles sans aucun espace.

REMARQUE : Lorsqu'une cuisinière encastrée est glissée dans une ouverture prévue à cet effet, l'avant de la porte du four peut dépasser du meuble.

Découpe pour cuisinière encastrée

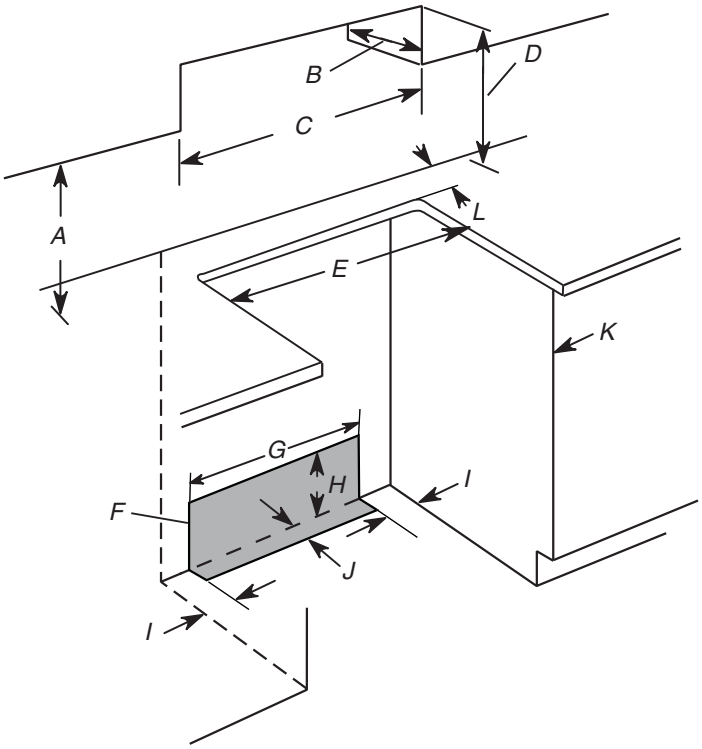

A. 18" (45,7 cm) entre le placard latéral supérieur et le plan de travail
B. 13" (33 cm) de profondeur maximale du placard supérieur
C. 30" (76,2 cm) de largeur min. d'ouverture
D. Pour le dégagement minimum par rapport au dessus de la table de cuisson, voir la REMARQUE.*
E. Largeur min. d'ouverture 30" (76,2 cm)
F. Il est recommandé d'effectuer l'installation de la prise de courant électrique dans cette zone grisée.
G. 13 1/8" (33,3 cm)
H. 7 11/16" (19,5 cm)
I. 4 13/16" (12,2 cm)
J. 3 11/16" (9,4 cm) plus la mesure de L
K. La porte du placard ou ses charnières ne doit pas dépasser à l'intérieur de l'ouverture.
L. La profondeur restante du plan de travail ne doit pas dépasser 2¼" (5,7 cm).

Découpe pour cuisinière autoportante

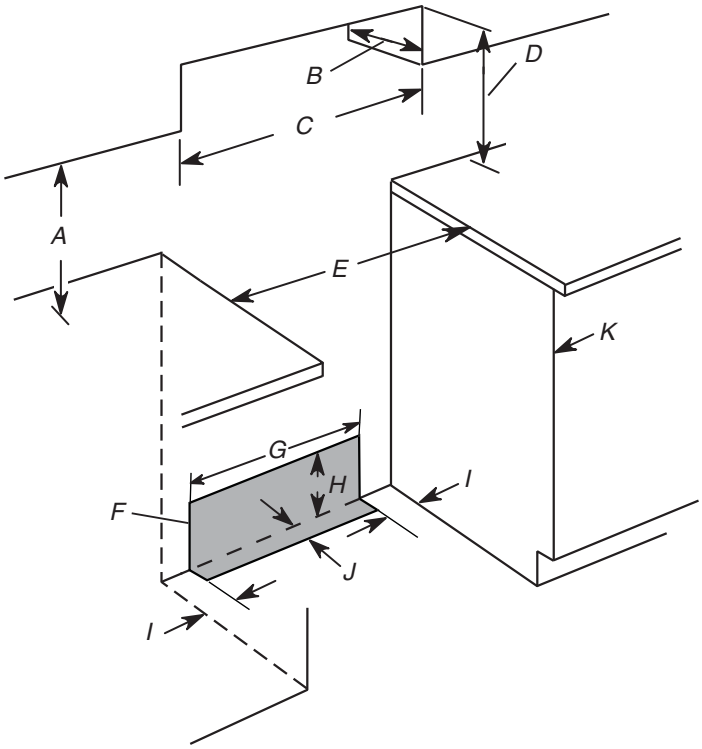

A. 18" (45,7 cm) entre le placard latéral supérieur et le plan de travail
B. 13" (33 cm) de profondeur maximale du placard supérieur
C. 30" (76,2 cm) de largeur min. d'ouverture
D. Pour le dégagement minimum par rapport au dessus de la table de cuisson, voir la REMARQUE.*
E. Largeur min. d'ouverture 30" (76,2 cm)
F. Il est recommandé d'effectuer l'installation de la prise de courant électrique dans cette zone grisée.
G. 13 1/8" (33,3 cm)
H. 7 11/16" (19,5 cm)
I. 4 13/16" (12,2 cm)
J. 3 11/16" (9,4 cm)
K. La porte du placard ou ses charnières ne doit pas dépasser à l'intérieur de l'ouverture.

***REMARQUE :** Distance de séparation de 24" (61,0 cm) ou plus lorsque le fond d'un placard de bois ou de métal est protégé par une planche ignifugée d'au moins ¼" (0,64 cm) recouverte d'une feuille métallique d'épaisseur égale ou supérieure à : acier calibre 28 MSG, acier inoxydable 0,015" (0,4 mm), aluminium 0,024" (0,6 mm) ou cuivre 0,020" (0,5 mm).

Distance de séparation minimale de 30" (76,2 cm) entre le dessus de la table de cuisson et le fond d'un placard de bois ou de métal non protégé.